



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2022

Le lundi 10 octobre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de SCHERTZINGER Hubert, Maire

En fonction : 11

Présents :

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint
M. Raphaël SCHMIDLIN, 3ème adjoint
M. Alain GUNTI

M. Jean-Louis BAUCH
Mme Amélie MULLER-DIETSCH
M. Mathieu PFLIMLIN

Absents excusés

M. Patrick NAAS, 2^{ème} adjoint

M. Jean GUTKNECHT

Absents excusés et représentés :

Mme Astrid GERBER
Mme Caroline FLECHET

Donne procuration Mme Amélie MULLER-DIETSCH
Donne procuration à M Raphaël SCHMIDLIN

Date de convocation : 04 octobre 2022

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 27 juin 2022

2. COMMUNAUTE DES COMMUNES SUNDGAU

**2.1. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
DEL2022_10_01**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable

de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

2.2. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
DEL2022_10_02

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

2.3. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS
DEL2022_10_03

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

3. ECLUSES - PLATEAU

Ecluses :

Suite à la pause d'une écluse provisoire à la sortie de village, direction Jettingen, le Maire informe qu'il a pu faire une étude sur le ralentissement des véhicules au niveau de l'écluse. Il a pu constater

que 45 % des véhicules ralentissent en sortant de Franken et 55 % pour ceux qui entrent sur Franken.

Le conseil décide que l'écluse fixe ne sera pas installée en même temps que le plateau. D'autres solutions de ralentissements afin de sécuriser et de faire baisser la vitesse sur cet axe seront étudiées.

Plateau :

Il est rappelé au conseil les dates du chantier : du 24 octobre au 18 novembre 2022 en route fermée. Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 13 octobre.

L'adjoint, Raphaël SCHMIDLIN, informe que durant les travaux, le SIAS Franken Willer a décidé de ne pas faire circuler le bus sur Franken. La déviation mise en place par la RD419 n'est pas adaptée pour le transport du bus scolaire. Une solution est mise en place pour le périscolaire de midi. Les élèves de l'école maternelle de Franken seront pris en charge dans la salle communale par des animatrices du périscolaire de Willer.

4. ARBRES A REPLANTER

Suite aux futurs travaux du giratoire sur la RD419, la Collectivité Européenne d'Alsace va retirer 17 arbres sur le long de la RD419.

Ces arbres doivent être replanter sur le ban communal avec une condition à respecter, celle d'en aligner au moins 2.

Les sites choisis sont :

- Le parking de la caserne des sapeurs-pompiers avec la plantation de deux sections de 3 Erable Champêtre.
- A proximité du parking de l'école et du plateau sportif avec la plantation d'un alignement de 3 Poiriers de Chine et de 2 Pommiers du Japon.
- Dans la partie enherbée de la cour de l'école avec la plantation de 2 Saule Blanc
- Sur le chemin de la déchetterie (rue du Ried) avec la plantation de 4 Erables Champêtre

Le conseil approuve les choix proposés par la CeA. Ces arbres seront plantés entre novembre et janvier.

5. SENIOR

Suite à l'incertitude sur la situation sanitaire évoquée par M. le Maire, l'adjoint, Raphaël SCHMIDLIN, demande au conseil son accord pour refaire cette année, la distribution de corbeilles garnies aux séniors. La situation sur l'évolution du covid étant encore incertaine, il serait plus prudent de réitérer ce choix. Le conseil approuve à l'unanimité.

6. REPARATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION

L'adjoint au Maire, Raphaël SCHMIDLIN, et la conseillère municipale, Amélie MULLER, présente au conseil le projet « restauration et sécurisation du mur d'enceinte du cimetière ».

Afin de préserver notre patrimoine, la commune de Franken va devoir entreprendre la restauration et la sécurisation du mur d'enceinte du cimetière.

En effet, le mur datant du XVIII^e siècle, central au village et entourant l'église, subit, depuis de nombreuses années déjà, les affres du temps.

L'érosion, principale cause de détérioration de ce mur, menace sérieusement la stabilité de celui-ci et oblige à entreprendre ces travaux dans un délai raisonnable.

Un devis a été demandé auprès de Hubert GARDERE.

Des demandes de subvention seront demandées auprès de différentes partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de donner :

- Un accord de principe pour la restauration et sécurisation du mur d'enceinte du cimetière
- Un accord de principe pour la demande de différentes subventions

L'adjoint, Hubert SOLDNER, informe que d'autres travaux seraient également à prévoir :

- Terminer la construction de l'ossuaire
- Retirer l'ancienne chaudière

7. INFORMATIONS DONNEES AUX HABITANTS

7.1. TRAVAUX RUE DE L'ECOLE/ FUITE D'EAU + PLAN DE DEVIATION/TRAVAUX PLATEAU

Les informations concernant les travaux rue de l'école et au carrefour rue de Bâle/Principale ont été distribuées aux habitants début octobre.

7.2. ENTRETIEN DES RIVIERES

Pour les propriétaires riverains de la rivière, un courrier leur sera adressé pour leur expliquer leur droit et devoir quant à l'entretien de celle-ci.

7.3. VIABILATION DES TERRAINS NUS RUE DE BALE AVANT LA REFECTION DE LA RD16 EN 2023

Pour les propriétaires de terrains nus de la rue de Bâle, un courrier leur sera adressé pour leur signaler que la CeA va entreprendre des travaux de réfection de la chaussée courant 2023.

Conformément à l'Article L 115-1 du Code de la Voirie Routière, la CeA indique qu'aucune autorisation de travaux ne sera accordée sur le domaine public Départemental pendant au minimum 3 ans après la pose du nouveau revêtement.

C'est pourquoi, nous conseillons à ces propriétaires, pour ceux dont le but est de construire prochainement, de les faire viabiliser avant les travaux de réfection.

8. DIVERS

Eclairage de Noël :

Plusieurs décos doivent être réparées, ce qui a un coût important. Le conseil décide pour cette année de réduire à une décos sur 2 afin d'harmoniser l'éclairage.

L'adjoint, Hubert SOLDNER, en profite pour expliquer au conseil que depuis l'installation de l'éclairage au LED (fin 2018), et la baisse d'intensité lumineuse de nuit, la consommation en kwh a diminué de 75 % passant ainsi de 39000 Kwh à 9700 kwh. Nous avons donc largement l'économie d'énergie par rapport à la situation actuelle.

La séance est levée à 21h30

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
FRANKEN de la séance du 27 juin 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2022
2. Communautés des communes Sundgau
 - 2.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021
 - 2.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021
 - 2.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets 2021
3. Ecluses - Plateau
4. Arbres à replanter
5. Séniors
6. Réparation du mur du cimetière - demande de subvention
7. Informations données aux habitants
 - 7.1. Travaux rue de l'école – fuite d'eau
 - 7.2. Entretien des rivières
 - 7.3. Viabilisation des terrains rue de Bâle avant la réfection de la RD16 en 2023
8. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SCHERTZINGER Hubert	Maire	
Valérie GROSSMANN	Secrétaire de séance	